



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DANS LE GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE LA DGSE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

En application des dispositions du décret n° 2011-1087 du 9 septembre 2011 modifié portant statut particulier du corps des adjoints administratifs de la direction générale de la sécurité extérieure (DGSE), **12 postes** sont offerts par le biais du recrutement sans concours dans le grade d'adjoint administratif au titre de l'année 2021.

Les postes sont localisés en région parisienne.

La date prévisionnelle de recrutement est fixée au 1^{er} avril 2022.

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce recrutement est ouvert sans condition de diplôme ni d'âge, aux candidats qui remplissent les conditions générales d'accès aux corps des fonctionnaires de la DGSE, indiquées à l'article 42 du décret n° 2015-386 du 3 avril 2015 fixant le statut des fonctionnaires de la DGSE :

- être de nationalité française. Les candidats en instance d'acquisition de la nationalité française sont informés que celle-ci devra être obtenue au plus tard le 1^{er} jour de la sélection des dossiers de candidature fixée au 28 juin 2021 ;
- jouir de ses droits civiques ;
- se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- ne pas avoir de mention inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire incompatible avec l'exercice de la fonction ;
- remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

3. MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes du 12 avril au 28 mai 2021.

À compter du 12 avril 2021, le dossier d'inscription pourra être téléchargé sur le site de la DGSE à l'adresse suivante : www.defense.gouv.fr/dgse

Ce dossier ne doit pas être renseigné de façon manuscrite. Il convient de l'enregistrer au préalable sur un ordinateur avant de le compléter à partir d'un éditeur de fichier PDF. Une fois renseigné, le dossier d'inscription doit être imprimé et retourné par courrier à l'adresse suivante :

La date de clôture des inscriptions est fixée au 28 mai 2021, cachet de la poste faisant foi.

Le dossier complet dûment rempli et signé devra être accompagné des pièces obligatoires suivantes, qui serviront à la sélection des candidats par la commission :

- une lettre de candidature manuscrite en 6 exemplaires (1 original et 5 photocopies) indiquant :
 - le nom, le prénom ;
 - les motivations qui poussent le candidat à se présenter au recrutement pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif ;
- un curriculum vitae détaillé en 6 exemplaires avec photo, indiquant :
 - le nom, le prénom, la date et le lieu de naissance, l'adresse personnelle, les numéros de téléphone fixe et portable ;
 - le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies ;
 - les emplois occupés ;
- deux photocopies de la carte nationale d'identité, recto-verso, ou du passeport ;
- une photo d'identité (nom et prénom au dos).

Afin que son dossier fasse l'objet d'un seul envoi, le candidat devra vérifier qu'il soit bien complet. Il ne sera pas accusé réception des dossiers de candidature.

4. ORGANISATION DE LA SÉLECTION

L'examen des dossiers de candidature est confié à une commission, composée au minimum de trois membres, dont un au moins appartient à un service autre que celui ou ceux dans lesquels les emplois sont à pourvoir. Cette commission peut être divisée en sous-commissions.

Le recrutement se déroule en deux phases :

- la première, du 28 juin au 29 août 2021, consiste en l'examen du dossier de chaque candidat par la commission ;
- la seconde, du 20 septembre au 08 octobre 2021, consiste en l'audition par cette même commission des candidats sélectionnés à l'issue de la phase d'examen des dossiers.

L'audition consiste en un entretien dont la durée est fixée à 15 minutes. Il débute par un exposé du candidat sur son parcours et ses motivations. Les membres de la commission posent ensuite des questions dont l'objectif est d'apprécier la personnalité et les aptitudes du candidat, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées aux adjoints administratifs. L'entretien se déroule à Paris.

À l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement.

5. TEXTES DE RÉFÉRENCE

Décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'Etat.

Décret n° 2011-1087 du 9 septembre 2011 modifié portant statut particulier du corps des adjoints administratifs de la direction générale de la sécurité extérieure.

Arrêté du 1^{er} avril 2021 autorisant au titre de l'année 2021 l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès à l'emploi d'adjoint administratif de la direction générale de la sécurité extérieure.